

# Découverte d'un vaste réseau de trafic illégal de kévazingo "Non à l'amalgame !"

MSM

Libreville/Gabon

Pour l'Union forestière des industries asiatiques du Gabon (Ufiag), le délit commis par ces opérateurs indécents ne doit pas entacher l'image de toute la corporation chinoise. Tout en invitant au strict respect des lois et règlements en vigueur au Gabon, le syndicat a promis des sanctions sévères à l'encontre de ses membres, reconnus coupables de contrebande de cette essence protégée.

LA découverte, le 28 février dernier, par les agents des Douanes, d'un vaste réseau de trafic illégal de kévazingo impliquant des opérateurs chinois a fait réagir les membres de la communauté chinoise réunis au sein du syndicat de l'Union forestière des industries asiatiques du Gabon (Ufiag).

Dans un communiqué adressé au ministre d'Etat chargé des Forêts et de l'Environnement, Guy-Bertrand Mapangou, l'Ufiag a invité tous les opérateurs économiques



Photo : DR/ L'Union

Le Kévanging, une essence très prisée sur le marché international.



Photo : F. M. MOMBO

Kévanging interdit, mais toujours exploité par certaines entreprises.

chinois de la filière forêt/bois, affiliés ou non au syndicat, à cesser immédiatement toutes activités illégales d'exploitation de cette essence. Le syndicat craint que « ces brebis galeuses » prises en flagrant délit de contrebande, n'entachent l'image de tous les autres opérateurs.

« Pour éviter tout amalgame, en termes de comportements de certains d'entre nous, membres ou non de notre corporation syndicale UFIAG, les dispositions qui suivent seront prises : tous ceux qui, ayant été nommément confirmés de contrefaçon dans l'exercice de leurs activités et mis au banc des



Photo : Abel Eyeghe

Quelques membres de l'Ufiag.

accusés, et qui portent atteinte à l'honneur et à l'image de marque de toute notre communauté, devront donc prendre do-

rénavant leurs responsabilités et subiront une exclusion de notre corporation syndicale ; tous les faits et acteurs indisciplinés se-

ront, de surcroît, enregistrés et divulgués par notre syndicat au sein de la communauté chinoise », indique le communiqué. En effet, selon le syndicat, une société d'entrepôt, Yuntung, serait accusée injustement dans l'affaire d'exploitation illégale du Kévanging, découvert par les agents de la douane, le 28 février dernier au port à bois d'Owendo. Cette affaire, qui a fait la Une de plusieurs médias, a motivé le syndicat à apporter des éclaircissements sur ce dossier.

« Cette situation est généralisée dans toute la communauté chinoise, sans tenir compte d'une ana-

lyse objective. Car, il y a des sociétés qui travaillent en toute légalité et qui respectent la Loi des Eaux et Forêts. Ces sociétés "bons élèves" devraient être encouragées et accompagnées, en vue d'accroître leurs investissements au Gabon », souligne le syndicat.

Selon l'Ufiag, il convient de souligner que les anciens stocks de kévanging déclarés, identifiés et contrôlés par les services des Eaux et Forêts au cours de plusieurs missions sur l'ensemble du territoire national, avant la décision interdisant son exploitation et exportation ne sont pas concernés par les supputations relatives à la contrebande. Toutefois, le kévanging et les autres essences retrouvées dans les containers sous formes d'équarris sont délictueux.

Aujourd'hui, la Chine est le premier partenaire économique du Gabon. L'implication des opérateurs économiques asiatiques dans la filière forêt-bois gabonaise représente près de 74% des superficies attribuées à l'exploitation forestière.